



Orges, le 6 mai 2020

PREAVIS MUNICIPAL N° 05 / 2020

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Concerne augmentation de 29'000 frs au budget 2020 pour le compte n° 9.143.02
Chalet Petites Fauconnières

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce montant de CHF 29'000.- servira à la réfection du pied de façade et la pose d'un drainage afin d'arrêter la dégradation de la façade principale du chalet. Il comprend aussi l'étanchéité totale de la couverture de l'ancienne porcherie.


Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

art. 1 : d'accorder à la Municipalité l'augmentation du budget 2020 de CHF 29'000.-

Le Syndic :

J.-Ph Petitpierre

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire :

C. Woëts